

Pour des élections authentiquement démocratiques

Le problème démocratique que soulève le mode de scrutin actuel ne se réduit pas à la question de la proportionnalité. Il existe un autre problème qui mérite tout autant notre attention. Il s'agit du fait que le plus souvent le député ou le parti est élu avec un pourcentage inférieur à 50 %. Comment un député ou un gouvernement élu avec 40 % des voix par exemple peut-il légitimement parler au nom de la majorité lorsqu'il défend sa philosophie politique? Si nous voulons améliorer notre système électoral pour le rendre plus démocratique, il faudrait tenir compte aussi de cette anomalie et non seulement de la question de la proportionnalité. Je me suis penché sur la question et voici la solution que j'ai trouvée et que je propose.

Pour éviter d'avoir un parti élu par une minorité d'électeurs et pour que les petits partis soient représentés proportionnellement au pourcentage qu'ils ont eu, le mode de scrutin doit à la fois être à deux tours et être proportionnel.

Le premier tour déterminerait le pourcentage des différents partis (ex : PQ 40 %, PLQ 32 %, ADQ 20 %, QS 4 % et PV 4 %). À partir de ce résultat, tous les partis, à l'exception des deux partis qui ont récolté les plus hauts pourcentages, se verraient accorder un nombre de sièges proportionnel au pourcentage qu'ils ont reçu. (Sur 125 comtés, l'ADQ aurait, dans notre exemple fictif, 25 sièges, QS 5 et le PV 5.) Les députés qui représenteraient leur parti à l'Assemblée nationale seraient tout d'abord ceux qui sont arrivés premiers dans leur comté, puis, pour combler les sièges restants réservés au parti, le choix se ferait selon le pourcentage qu'ils ont reçu en partant du plus élevé au moins élevé. La répartition des comtés aux députés qui ne sont pas arrivés premiers dans leur comté pourrait se faire avec l'accord de tous les partis ou par le Directeur général des élections.

Le deuxième tour servirait à déterminer lequel des deux partis restants aurait le pouvoir et lequel serait l'opposition officielle. Les électeurs du Québec auraient à choisir uniquement entre les deux partis, qui sont dans notre exemple fictif le PQ et le PLQ. De cette façon, le parti qui remporterait les élections serait au pouvoir par une majorité réelle (50 % + 1), et non par une minorité, comme c'est le cas actuellement. Le nombre de députés du parti élu comme celui de l'opposition officielle qui seraient à l'Assemblée nationale serait proportionnel au pourcentage que les deux partis auraient au deuxième tour. Ainsi, dans notre exemple, si le PQ remportait au deuxième tour avec 63 % et le PLQ avec 37 %, cela signifierait que le PQ aurait 63 % des 90 sièges restants, soit 57 sièges, et le PLQ aurait 37 % des sièges restants, soit 33 sièges.

Remplacer le mode de scrutin actuel par le mode simplement proportionnel ne réglerait pas l'anomalie démocratique d'élire un parti avec un pourcentage inférieur à 50 %, et le remplacer uniquement par le mode à deux tours ne réglerait pas la question de la proportionnalité. Il est donc nécessaire d'adopter à la fois les deux nouveaux modes de scrutin.

Voilà la solution que j'ai à offrir.

Jean-Yves Dubé